



Le directeur général adjoint des services

## Action culturelle

## Décision nº 2024-272

**Objet** : Contrat de partenariat avec l'association Les Gémeaux / Scène nationale relatif à l'organisation de l'évènement « Tous aux Blagis » prévu le 28 septembre 2024

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2024 de « Tous aux Blagis », manifestation contribuant à l'animation du territoire scéen, et en particulier du quartier des Blagis, la Ville souhaite établir un partenariat avec L'association Les Gémeaux / Scène nationale pour l'organisation de cet évènement,

Vu le projet de contrat avec l'association Les Gémeaux / Scène nationale,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Les Gémeaux / Scène nationale dans l'organisation de de l'évènement « Tous aux Blagis » prévu le 28 septembre 2024.

DECIDE de la signer.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans le contrat seront inscrites au budget 2024 de la Ville.

Fait à Sceaux, le 29 août 2024

Philippe LAURENT